

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la révision à objet unique du PLU de la commune de CALLAS (Var).

Par arrêté en date du 25 septembre 2019, le Maire de la commune de Callas a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative la révision à objet unique du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet intègre le rapport d'incidences environnementales au titre de l'évaluation environnementale et d'évaluation des incidences Natura 2000. Conformément à l'article L 104-6 du code de l'urbanisme, la commune a sollicité l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. Son avis est joint au dossier d'enquête publique.

L'enquête se déroulera en Mairie de Callas du lundi 21 octobre 2019 au lundi 25 novembre 2019.

Le dossier d'enquête publique comprenant le dossier de révision à objet unique du PLU, les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie de Callas pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet suivant <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-callas-web/>

Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Madame le commissaire enquêteur - Mairie de Callas, place de la Victoire, 83830 Callas ou sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-callas-web/> ou par e-mail à l'adresse ep-callas@democratie-active.fr du lundi 21 octobre 2019 à partir de 9h30 au lundi 25 novembre 2019 à 16h00.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- le lundi 21 octobre 2019, de 9h30 à 12h00,
- le mercredi 30 octobre 2019, de 14h00 à 16h00,
- le mercredi 06 novembre 2019, de 9h30 à 12h00,
- le jeudi 14 novembre 2019, de 14h00 à 16h00,
- le mercredi 20 novembre 2019, de 9h30 à 12h
- le lundi 25 novembre 2019, de 14h00 à 16h00.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Callas, par courrier : Mairie de Callas, Place de la Victoire, 83 830 Callas, ou par téléphone : 04 94 76 61 07

Caractéristiques principales du projet :

L'objectif de la révision à objet unique du Plan Local d'Urbanisme est de permettre la réalisation d'un bâtiment dédié à un projet agritouristique.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision à objet unique du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

A l'issue de cette enquête et aux vues des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision à objet unique du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Modalités relatives à l'enquête :

Madame Mireille GAIERO a été désigné Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon, par décision n°E19000078/83 du 09 septembre 2019.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le Maire afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations.

A réception des observations du Maire et dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au Maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-callas-web/>, et ce pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.